

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.144.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction - Lot n°
12 "peinture et
ravalement" : avenant
n° 3**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.144.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
12 "PEINTURE ET RAVALEMENT" : AVENANT N° 3**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 12 « peinture et ravalement » à la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour un montant de 115 426,07 € HT.

Par délibération n° 26.B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant de 8 217,22 € HT qui a porté le montant du marché à 123 643,29 € HT.

Par délibération n° 102.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 d'un montant en moins-value de - 6 789,57 € HT qui a ramené le montant du marché à 116 853,72 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en-moins value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – aléa de chantier.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif 1

| | |
|--|----------------|
| - reprise sur boiseries plinthes | 4 016,07 € HT |
| - reprise des peintures suite dégradations diverses | 15 000,00 € HT |
| - peinture au sol dans La Fabrique | 1 053,69 € HT |
| - fourniture de plinthes bois | 978,04 € HT |
| - façade intérieure de la garderie | 2 240,00 € HT |
| - peinture sur supports bois des marches des escaliers du hall (article 3.2.5) déjà supprimé dans avenant n° 2 | 1 012,00 € HT |

Motif 2

| | |
|---|----------------|
| - reprise sur murs et boiseries suite aux inondations du 13/09/2015 | 4 270,00 € HT |
| | ----- |
| Montant en plus-value | 28 569,80 € HT |

.../...

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

Motif 1

| | |
|---|------------------|
| - non réalisation de prestations sur plafonds, murs, escaliers... | - 12 864,31 € HT |
| | ----- |
| Montant en moins-value | - 12 864,31 € HT |

Le montant de l'avenant n° 3 en plus-value est de 15 705,49 € HT.

Le montant du marché passe de 116 853,72 € HT à 132 559,21 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 14,84 % par rapport à son montant initial de 115 426,07 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée en date du 15 octobre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au lot n° 12 « peinture et ravalement » dont le titulaire est la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour la modification et la suppression de travaux d'un montant en plus-value de 15 705,49 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 octobre 2015 | <u>Affiché le :</u> 27 octobre 2015 |